

OLYMPUS

Version 2

Date de révision 25.05.2009

Date d'impression 26.05.2009

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

INFORMATIONS SUR LE PRODUIT

Nom du produit : OLYMPUS

Design Code : A14111B

No. d'enregistrement
spécifique du produit : 9494/B, L01696-041

Utilisation : Fongicide

Société : Syngenta Crop Protection nv
Rue de Tyberchamps 37
B-7180 Senefte
Belgique

Téléphone : +32 (0)64/52.24.60

Téléfax : +32 (0)64/52.24.69

Numéro de
téléphone d'appel
d'urgence : Centre Antipoisons: 070 245 245
Téléphone d'urgence en cas
d'accident de distribution ou de
transport(24/24h): 03 575 03 30

Adresse e-mail : contact@syngenta.be



2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Nocif par inhalation.

Irritant pour les voies respiratoires.

Risque de lésions oculaires graves.

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS	No.-CE	Symbole(s)	Phrase(s) R	Concentration
azoxystrobine	131860-33-8		T, N	R23 R50/53	6,6 % W/W

OLYMPUS

Version 2

Date de révision 25.05.2009

Date d'impression 26.05.2009

chlorothalonil	1897-45-6	217-588-1	T+, N	R26 R37 R40 R41 R43 R50/53	32,8 % W/W
1,2-propanediol	57-55-6	200-338-0			1 - 5 % W/W
fatty alcohol ethoxylate			Xn	R22 R41	1 - 5 % W/W
alcohol alkoxyate	127036-24-2		Xn	R22 R41	1 - 5 % W/W

* Les substances pour lesquelles il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition professionnelle.

Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux

: Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez le numéro d'urgence de Syngenta, un centre anti-poison ou un médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.

Inhalation

: Amener la victime à l'air libre.
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.
Appeler immédiatement un médecin ou un Centre AntiPoison.

Contact avec la peau

: Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Laver immédiatement et abondamment à l'eau.
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.

Contact avec les yeux

: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Enlever les lentilles de contact.
Un examen médical immédiat est requis.

Ingestion

: En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Ne PAS faire vomir.

Conseil médical

: Pas d'antidote spécifique disponible. Traiter symptomatiquement.

OLYMPUS

Version 2

Date de révision 25.05.2009

Date d'impression 26.05.2009

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié** : Moyen d'extinction - pour les petits feux :
Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.
Moyen d'extinction - pour les grands feux :
Mousse résistant à l'alcool.
ou
Eau pulvérisée
- Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité** : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie** : Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10).
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Porter des vêtements de protection complets et le respirateur portable.
- Information supplémentaire** : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- Précautions individuelles** : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.
- Précautions pour la protection de l'environnement** : Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
- Méthodes de nettoyage** : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).
- Conseils supplémentaires** : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

OLYMPUS

Version 2

Date de révision 25.05.2009

Date d'impression 26.05.2009

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION

Conseils pour une manipulation sans danger : Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
Équipement de protection individuel, voir section 8.

STOCKAGE

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Pas de conditions spéciales de stockage requises.
Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Conserver hors de portée des enfants.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

: Protéger du gel.

Autres données : Physiquement et chimiquement stable pour au moins 2 ans s'il est entreposé à température ambiante dans ses contenants d'origine hermétiquement fermés.

OLYMPUS

Version 2

Date de révision 25.05.2009

Date d'impression 26.05.2009

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	Limite(s) d'exposition	Catégorie de Valeurs Limites d'Exposition	Source
azoxystrobine	2 mg/m ³	8 h TWA	SYNGENTA
chlorothalonil	0,1 mg/m ³	8 h TWA	SYNGENTA
1,2-propanediol	10 mg/m ³ 150 ppm 470 mg/m ³	Particules d'aérosol Vapeur total 8 h TWA	UK HSE

MESURES D'ORDRE TECHNIQUE

Les recommandations suivantes concernant le contrôle de l'exposition/la protection individuelle sont destinées à la fabrication, la formulation, l'emballage et l'utilisation du produit. Pour des usages commerciaux et /ou l'usage agricole, consultez l'étiquette du produit.

Retenue et/ou séparation sont les mesures de protection technique les plus fiables si l'exposition ne peut être éliminée.

L'importance de ces mesures de protection dépend des risques réels en service.

Si des brumes ou des vapeurs volatiles sont générées, utiliser les systèmes locaux de contrôles et d'échappement.

Évaluer l'exposition et utiliser toutes mesures supplémentaires pour garder le niveau en-dessous de toute limite d'exposition importante.

Si nécessaire, demander des recommandations supplémentaires concernant l'hygiène du travail.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures de protection : L'utilisation de mesures techniques devrait toujours avoir priorité sur l'utilisation de protection personnelle d'équipement. Pour la sélection de l'équipement de protection personnelle, demander un conseil professionnel approprié. L'équipement de protection personnelle devrait souscrire aux normes en vigueur.

Protection respiratoire : Un filtre respiratoire à particules peut être nécessaire jusqu'à l'installation de mesures techniques efficaces. La protection fournie par des appareils respiratoires purifiant l'air est limitée. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les cas d'urgence, lorsque les niveaux d'exposition sont inconnus, ou en toute autre circonstance quand les appareils respiratoires purifiant l'air ne fournissent pas une protection adéquate.

OLYMPUS

Version 2

Date de révision 25.05.2009

Date d'impression 26.05.2009

- Protection des mains** : Des gants résistants aux produits chimiques devraient être utilisés.
Les gants devraient être certifiés aux normes appropriées.
Les gants devraient avoir une durée de vie appropriée à la durée de l'exposition.
La durée de vie des gants varie selon l'épaisseur, le matériel et le fabricant.
Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.
Matière appropriée
Caoutchouc nitrile
- Protection des yeux** : Si possibilité de contact avec les yeux, utiliser des lunettes complètement fermée ou un pare-visage.
- Protection de la peau et du corps** : Evaluer l'exposition et sélectionner un équipement résistant aux produits chimiques, basé sur le potentiel de contact et les caractéristiques de pénétration du matériel utilisé pour les vêtements.
Se laver avec du savon et de l'eau après avoir retiré les vêtements de protection.
Décontaminer les vêtements avant réutilisation, ou utiliser de l'équipement jetable (combinaisons, tabliers, manches, bottes, etc.).
Porter selon besoins:
vêtement de protection imperméable

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Forme** : liquide
Couleur : beige clair à beige
- Odeur** : douce
- pH** : 4 - 8 à 1 % w/v
Point d'éclair : > 100 °C à 753 mmHg
- Propriétés comburantes** : non oxydant
- Propriétés explosives** : non explosif
- Densité** : 1,22 g/ml à 20 °C
- Viscosité, dynamique** : 65,0 - 495 mPa.s à 40 °C
: 87,0 - 572 mPa.s à 20 °C
- Tension superficielle** : 29,5 mN/m à 20 °C

OLYMPUS

Version 2

Date de révision 25.05.2009

Date d'impression 26.05.2009

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Produits de décomposition dangereux** : La combustion ou la décomposition thermique libère des vapeurs toxiques et irritantes.
- Réactions dangereuses** : Aucune à notre connaissance.
Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.
Stable dans des conditions normales.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- Toxicité aiguë par voie orale** : DL50 femelle rat, 3.045 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation** : Concentration mortelle médiane femelle et mâle rat, > 1,06 mg/l, 4 h
Irritant pour les voies respiratoires.
- Toxicité aiguë par pénétration cutanée** : DL50 femelle et mâle rat, > 5.050 mg/kg
- Irritation de la peau** : lapin: Légèrement Irritant
- Irritation des yeux** : lapin: Sévèrement irritant
- Sensibilisation** : homme: Sensibilisant pour la peau
Dérivé des composants.
- Toxicité à long terme azoxystrobine** : N'a pas montré d'effets cancérigènes, tératogènes ou mutagènes lors des expérimentations animales.
- chlorothalonil : Le chlorothalonil cause des tumeurs de rein dans les rats et les souris par l'intermédiaire d'un mode non-genotoxique d'action secondaire à la toxicité d'organe de cible.
Ne montre pas d'effets toxiques pour la reproduction lors d'expérimentations animales.
Les expérimentations animales n'ont pas montré des effets mutagènes ou tératogènes.

OLYMPUS

Version 2

Date de révision 25.05.2009

Date d'impression 26.05.2009

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

INFORMATIONS POUR L'ÉLIMINATION (PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ)

- Stabilité dans l'eau** : Dégradation par périodes de demi-vie: > 12 d à 25 °C
L'azoxystrobine est stable dans l'eau.
- Stabilité dans l'eau** : Dégradation par périodes de demi-vie: 20 - 59 d à 20 °C
Le chlorothalonil n'est pas persistant dans l'eau.
- Stabilité dans le sol** : Dégradation par périodes de demi-vie : 59,5 jr
L'azoxystrobine n'est pas persistante dans le sol.
- Stabilité dans le sol** : Dégradation par périodes de demi-vie : 1 - 12 jr
Le chlorothalonil n'est pas persistant dans le sol.
- Mobilité** : L'azoxystrobine montre une faible à très grande mobilité dans le sol. Le chlorothalonil montre une faible à légère mobilité dans le sol.
- Bioaccumulation** :
L'azoxystrobine a un potentiel moyen de bioaccumulation.
Le chlorothalonil montre un faible potentiel de bioaccumulation.

EFFETS ECOTOXICOLOGIQUES

- Toxicité pour le poisson** : CL50 *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel), 0,15 mg/l , 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.** : CE50 *Daphnia magna*, 0,37 mg/l , 48 h
- Toxicité pour les algues** : CE50b *Pseudokirchneriella subcapitata* (algues vertes), 0,11 mg/l , 72 h
: CE50r *Pseudokirchneriella subcapitata* (algues vertes), 0,69 mg/l , 72 h

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- Produit** : Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisé.
Diluer les surplus de traitement environ 10 fois et pulvériser ceux-ci sur la parcelle déjà traitée, suivant les prescriptions d'emploi.
De façon à éviter tout surplus de traitement après l'application, on s'efforcera de calculer au mieux la quantité de bouillie à préparer, ou la quantité à appliquer, en fonction de la superficie

OLYMPUS

Version 2

Date de révision 25.05.2009

Date d'impression 26.05.2009

à traiter et du débit par hectare.

- Emballages contaminés** : Nettoyer soigneusement à l'eau les emballages vides, soit en utilisant le système de rinçage du pulvérisateur, soit par un rinçage manuel comportant trois agitations énergiques successives. Les eaux de ce rinçage devront être versées dans la cuve de pulvérisation.
Les emballages ainsi rincés seront rangés et stockés dans un endroit sûr, puis amenés aux points de ramassage prévus à cet effet (Phytofar-Recover).
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Éliminer comme déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport par route

ADR/ RID:

Numéro ONU: 3082
Classe: 9
Étiquettes: 9
Groupe d'emballage: III
Nom d'expédition : MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE
L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(AZOXYSTROBIN ET CHLOROTHALONIL)

Matière dangereuse du point de vue de l'environnement: Matière dangereuse du point de vue de l'environnement

Transport maritime

IMDG:

Numéro ONU: 3082
Classe: 9
Étiquettes: 9
Groupe d'emballage: III
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(AZOXYSTROBIN AND CHLOROTHALONIL)

Polluant marin : Polluant marin

OLYMPUS

Version 2

Date de révision 25.05.2009

Date d'impression 26.05.2009

Transport aérien

IATA-DGR

Numéro ONU: 3082
Classe: 9
Étiquettes: 9
Groupe d'emballage: III
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(AZOXYSTROBIN AND CHLOROTHALONIL)

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Étiquetage selon les Directives CE

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- azoxystrobine
- chlorothalonil

Symbole(s)	: N Xn Xi	Dangereux pour l'environnement Nocif Irritant Sensibilisant
Phrase(s) R	: R37 R40 R41 R43 R50/53	Irritant pour les voies respiratoires. Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes. Risque de lésions oculaires graves. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

OLYMPUS

Version 2

Date de révision 25.05.2009

Date d'impression 26.05.2009

Phrase(s) S	:	S 2	Conserver hors de la portée des enfants.
		S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
		S20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
		S23	Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.
		S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
		S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
		S36/37/39	Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
		S57	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
		S61	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Note	:	Ce produit est classé et étiqueté en conformité avec la Directive 1999/45/CE.
Étiquetage exceptionnel pour préparations spéciales	:	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. SPo 2 Laver tous les équipements de protection après utilisation. Usage réservé aux utilisateurs professionnels. SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.)

OLYMPUS

Version 2

Date de révision 25.05.2009

Date d'impression 26.05.2009

16. AUTRES DONNÉES

Autres informations

Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3:

R22	Nocif en cas d'ingestion.
R23	Toxique par inhalation.
R26	Très toxique par inhalation.
R37	Irritant pour les voies respiratoires.
R40	Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les noms de produit sont une marque de fabrique ou marque déposée d'un groupe de Syngenta.
